

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Délibération 2023-21

OBJET : Mise à jour du règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM

Le 6 avril 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal :40

Désignés : 29

(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 40 voix)

Présents : 18

Visio : 0

Votants : 29

Procuration..... 4

Date de la convocation :

31 mars 2023

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ; Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Membres suppléants :

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Daniel LEBLAY délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Procurations :

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI,
Françoise THOMEL à Xavier WIJK,
Bernard ALENDIA à Marc OCCELLI
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI

Membres excusés :

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Pierre CORBOPANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-2023-21-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

M. WIJK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM disposait d'un réseau de 10 déchèteries sur son territoire lui permettant de proposer un service de proximité à l'ensemble de ses usagers. Depuis le 1^{er} janvier 2023, ce réseau comprend désormais 13 déchèteries avec l'adhésion de la Communauté de Communes Alpes d'Azur à UNIVALOM.

Pour rappel, l'ensemble des déchèteries des Syndicats SMED et UNIVALOM ont été mises en réseau compte tenu de l'imbrication des territoires, afin de permettre à chaque usager de se rendre indifféremment sur l'une des 21 déchèteries du réseau CAP AZUR.

UNIVALOM dispose d'un règlement intérieur spécifique aux déchèteries qui a pour objet de garantir le bon fonctionnement de ces équipements et la sécurité des usagers et du personnel.

UNIVALOM a mis en place un règlement intérieur pour le syndicat s'appliquant à l'ensemble des agents, certaines thématiques présentes dans le règlement intérieur des déchèteries sont maintenant traitées par le règlement intérieur du syndicat et n'ont plus lieu d'être dans le document spécifique aux déchèteries.

Il apparaît donc aujourd'hui nécessaire de mettre à jour ce document afin de supprimer les éléments du règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM concernant le comportement des agents et l'hygiène et la sécurité.

Cette mise à jour touche également les articles sur le réemploi désormais autorisé en déchèterie sous condition de conventionnement et des restrictions d'accès aux professionnels qui pourront plus facilement être dirigés vers des équipements privés plus adaptés à leurs besoins.

Ces nouvelles modalités ont reçu un avis favorable/défavorable de la Commission déchèteries en date du 5 avril 2023 ainsi que du Comité Social Territorial et du Comité Social Économique en date du 17 mars 2023.

Oùï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité syndical,
A, l'unanimité

- ADOPTE le règlement intérieur des déchèteries d'UNIVALOM joint à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
Le Président


Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20230406-2023-21-DE
Date de télétransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Date de mise en ligne :

7 AVR. 2023